

Plus le fiel sera vieux, mieux il vaudra. On les guérira ainsi très promptement.

6. Pendant les fortes chaleurs, les chevaux reçoivent une ration un peu moins forte et tonique.

7. On augmentera dans le même temps les boissons et on les rendra légèrement tempérantes, au moyen d'une petite addition de vinaigre.

8. On lotionnera avec l'eau froide, et plusieurs fois par jour la tête, les yeux, le dessous de la queue, le fourreau et les pieds; on fera prendre des bains, quand les chevaux ne seront point en sueur, et on donnera des lavements.

9. On fera travailler plutôt le matin, plus tard le soir, et on laissera les chevaux à l'écurie pendant la plus forte chaleur du jour.

10. On évitera de donner de l'eau de fontaine ou de puits, ordinairement très froide, aux chevaux rentrant du travail, surtout s'ils sont en sueur; ce n'est qu'après l'avoir laissée exposée au soleil pendant quelque temps qu'elle pourra être donnée en boisson.

11. On ne pratiquera point de saignée sur les chevaux pris de chaleur; à moins qu'un homme de l'art n'en ait prononcé l'urgence. Mais on les mettra à l'ombre, dans un endroit frais, on fera des aspersions d'eau froide vinaigrée sur la tête, l'encolure, et on épongera les yeux, les ouvertures nasales, avec le vinaigre sans mélange d'eau.

X.—*Chevaux en route.*—1. Le charrotier en route n'abandonnera jamais son équipage. Il ne le laissera point dehors exposé au froid ou à la pluie, tandis que lui se chauffera, se séchera, ou se réglera à la maison de pension. Il prendra ce qui lui faut et se hâtera de continuer sa route.—S. le temps est trop mauvais, il mettra ses chevaux à couvert et les bouchonnera parfaitement s'ils sont mouillés par la pluie.

2. Les chevaux en hiver ou par le mauvais temps ne recevront jamais leur repas dehors, mais toujours à l'écurie. On exigera du propriétaire de la maison de pension une suffisante litière.

3. En été, si le temps est beau, le charrotier pourra donner l'avoine à la porte ou dans la cour de la maison de pension, mais à la condition de leur appliquer, s'ils sont en sueur, un bouchonnage parfait.

4. Il ne permettra jamais qu'un autre que lui donne l'avoine ou le fourrage, et ne cessera de surveiller le repas de ses chevaux tant qu'il durera.

5. Il ne leur donnera point, dans les chaleurs, l'eau froide sortant du puits ou de la citerne; mais il la laissera, auparavant, exposée au soleil jusqu'à ce que sa crudité soit corrigée.

6. Le charretier ne forcera point le cheval en montant les côtes, il ne courra point en les descendant, et il serrera toujours alors la mécanique de manière à prévenir et à éviter tout emportement.

7. Il traitera toujours son cheval avec la plus grande douceur; il l'encouragera de la voix et du cliquement de son fouet, mais il ne frappera point sans nécessité urgente, et alors même le fera-t-il encore sans colère, parlant au cheval avec calme.

8. Après une montée ou un rude passage, il laissera souffler son cheval, et agira de même chaque fois que le besoin s'en fera sentir. Il veillera aussi à reconnaître quand son cheval sera pressé de satisfaire un des besoins naturels, et il le fera arrêter pour lui permettre de se vider à l'aise et tranquillement.

XI.—*Litière.*—Les chevaux à l'écurie jouiront toujours d'une suffisante litière pour ne point se salir en se couchant. On pourra ne faire cette litière que tous les huit jours, mais chaque jour une bonne couche de litière fraîche sera ajoutée à l'ancienne.—(A suivre.)

#### Les cercles agricoles et le "Comité d'agriculture à l'Assemblée Législative."

Il serait vivement à désirer que les cercles agricoles, par l'intermédiaire de leurs directeurs, prissent une large part dans les délibérations du comité de l'Assemblée Législative, uniquement formé dans le but de s'occuper de tout ce qui intéresse l'agriculture. Ces directeurs pourraient se mettre en communication avec les membres du comité au moyen de rapports longuement élaborés, sur tous les besoins de l'agriculture, qu'ils pourraient lui faire parvenir au moment de l'ouverture de chaque Session.

Les membres qui font partie des cercles agricoles sont intelligents; ils comprennent la nécessité de s'occuper de leur propres affaires; ils vivent sans cesse au milieu des champs, et par conséquent ils connaissent tous les besoins des habitants des campagnes; aussi avons-nous la certitude que le comité de l'Assemblée Législative leur ferait une large part dans ses délibérations et qu'il écouterait leur voix avec une grande bienveillance. Qui est-ce qui peut avec le plus de profit s'occuper des intérêts agricoles, si ce n'est le cultivateur ou les membres des cercles agricoles? Ne sont-ils pas ses vrais représentants, et nos députés ruraux ne se feraient-ils pas un devoir de prendre en considération leurs demandes et leurs représentations?

Le temps n'est pas éloigné où chaque paroisse possèdera son cercle agricole, et alors par ce moyen elle aura des représentants qui connaîtront les besoins de chacun et de tous, et qui par conséquent jouiront à bon droit de la confiance de tous les cultivateurs d'une paroisse.

Les cultivateurs se réunissant sous un même toit, trouveront accès dans ces pacifiques assemblées; par une simple et modeste souscription, le cultivateur, le fermier, tous ceux enfin qui tiennent à honneur le progrès agricole, formeront partie du cercle agricole qui offrira des garanties de connaissances locales, spéciales et pratiques. Par cette façon de procéder, l'agriculture pourrait avoir ses mandataires auprès de nos députés ruraux, et leurs demandes ou représentations auraient un poids, une autorité que l'on ne saurait contester.—A l'œuvre donc MM. les directeurs des cercles agricoles. Faites connaître à vos représentants à l'Assemblée Législative les besoins de l'agriculture par des rapports qui pourraient être soigneusement discutés et présentés au Comité d'Agriculture de l'Assemblée Législative à l'ouverture de chaque Session.

#### Le déchaumage

Les cultivateurs ont la fâcheuse habitude de laisser les champs dans l'état où ils se trouvent après les moissons; ils s'imaginent à tort que du moment où la récolte est faite, ils n'ont plus à s'occuper de la terre. C'est là une grave erreur, et nous ne craignons